

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **13/10/2023**

*Date d'Affichage : **13/10/2023**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **17**

*VOTANTS : **19**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Etaient absents excusés :

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 10 : TARIFICATION EN CAS DE PERTE DES TROUSSEAUX DE
CLES ou BIP ALARME DES SALLES MISES A DISPOSITION AUX
ASSOCIATIONS***

La Mairie de Margency met à disposition des Associations gracieusement, les salles municipales. Afin d'accéder à ces dernières, il a été mis en place des boîtiers à l'entrée de chaque structure contenant à l'intérieur les clés et le bip de l'alarme.

La commission Vie Associative du 26 septembre a émis l'avis de mettre un tarif dissuasif si les trousseaux de clés venaient à être perdus

La commission des finances du jeudi 12 octobre a émis un avis favorable à l'unanimité au tarif de 100 € par clé ou Bip ce qui représente :

Pour la salle du Rideau Rouge, 2 clés + 1 Bip Alarme = 300 euros

Pour la salle des Baladins, 2 clés + 1 Bip Alarme = 300 euros

Pour la Salle du Grand Balcon, 3 clés = 300 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique Réveillère, vice-président de la commission Vie Associative et de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE la tarification comme suit :

Pour la salle du Rideau Rouge, 2 clés + 1 Bip Alarme = 300 euros

Pour la salle des Baladins, 2 clés + 1 Bip Alarme = 300 euros

Pour la Salle du Grand Balcon, 3 clés = 300 euros.

DIT que le Président de l'Association n'ayant pas reposé le trousseau de clés recevra le titre de recettes de la part des services de la Mairie.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.
de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 20/10/2023

